



Agence **MO²**
20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr



Architecture
& Patrimoine

MAITRE D'OUVRAGE :

AUDACIA

6, rue de

MAITRE D'ŒUVRE :

MO²

20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS

2BDM

68, rue Nollet
75 017 PARIS

CONTRACTANT GENERAL :

CBRE

34-36, rue Guersant
75 017 PARIS

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :

BMI

134 Rue du Temple
75 003 PARIS

BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :

LAFI Engineering

3, rue Jesse OWENS
93 200 SAINT-DENIS

BUREAU DE CONTRÔLE :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

COORDINATION SPS :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE BOURRIENNE

58, rue d'Hauteville
75 010 PARIS



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES PHASE 1

DATE	Jui
PHASE	

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GENERALITES	1
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET.....	1
1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES.....	1
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES	2
CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES	3
2.01 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS.....	3
2.02 RESPONSABILITÉS DU RESTAURATEUR	3
2.03 PROTECTION DES EXISTANTS	3
2.04 TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS	3
2.05 PROTECTIONS DES OUVRAGES ET DES PERSONNES.....	4
2.06 CONTENU DES PRIX	4
2.07 PRÉCONISATION DE RESTAURATION.....	5
2.08 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX	5
2.09 ÉCHANTILLONS ET MODÈLES.....	5
2.10 QUALITÉ DES PRODUITS ET AGRÉMENTS	5
2.11 COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX	6
2.12 RECOURS A UN LABORATOIRE D'ANALYSE	6
CHAPITRE III - DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
3.01 ÉCHAFAUDAGES - PROTECTIONS.....	7
3.02 ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES.....	7
3.03 INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES	7
3.04 RELEVÉS - CARTOGRAPHIES.....	8
3.05 PRÉLÈVEMENTS – ANALYSE ET ESSAIS.....	8
3.06 RECHERCHES STATIGRAPHIQUES	9
3.07 RESTAURATION DES DÉCORS AVEC CLIVAGE AU SCALPEL	9
3.08 RESTAURATION DES DÉCORS SANS CLIVAGE AU SCALPEL	11
3.09 PEINTURE DECORATIVE	13
3.10 RESTAURATION DE LA DORURE	16

3.11	SUJETIONS DE PRESENCE DE PLOMB	16
3.12	SUIVI PHOTOGRAPHIQUE	17
	CHAPITRE IV - NOTE FINALE	18

CHAPITRE I - GENERALITES

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du lot n° 15 – Restauration de décor peint, pour l'opération :

➤ De restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Bourrienne situé 58 rue d'Hauteville 75010 Paris.

Les travaux sont répartis en vingt-six (26) lots traités par marché séparé :

- Lot 1 Installation de chantier / Nettoyage de chantier
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Démolition / Curage
- Lot 4 Maçonnerie / Gros-œuvre – Structure / Charpente métallique / Consolidation de planchers
- Lot 5 Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 6 Charpente / Couverture
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie
- Lot 9 CVC
- Lot 10 Restauration de menuiserie / Restauration de parquets
- Lot 11 Restauration de vitraux
- Lot 12 Cloisons / Plâtrerie
- Lot 13 Faux-plafond / Staff
- Lot 14 Peinture
- Lot 14bis Peinture décorative
- Lot 15 Restauration de décor peint
- Lot 16 Revêtement de sols durs neufs
- Lot 17 Revêtement de sols parquet neuf
- Lot 18 Lustrerie / Bronzerie d'art
- Lot 19 Métallerie / Ferronnerie
- Lot 20 Serrurerie / Miroiterie
- Lot 21 Menuiserie / Agencement
- Lot 21 bis Cuisine
- Lot 22 Mobilier neuf / Tapis
- Lot 23 Tapisserie / Chemins d'escalier
- Lot 24 Stores
- Lot 25 Signalétique
- Lot 26 Nettoyage

Tranche et phasage :

Les travaux de la présente opération seront réalisés en une tranche unique.

1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

L'entrepreneur du présent lot se référera aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Communes à Tous les Corps d'Etat (CCTC-TCE) applicables à chacun des corps d'état intervenant dans la présente opération.

CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

2.01 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

En complément des documents énumérés dans le C.C.A.P., le fascicule technique du ministère de la culture de mai 1988 est contractuel.

2.02 RESPONSABILITÉS DU RESTAURATEUR

Le restaurateur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages ainsi que du respect des performances imposées par le présent document.

Il doit en conséquence sélectionner, sous sa propre responsabilité les matériaux et déterminer le mode de mise en œuvre, les renseignements donnés par le présent document devant être considérés comme indicatifs.

Par ailleurs, le restaurateur est tenu d'apporter au Maître d'œuvre l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leurs fonctions et aux caractéristiques particulières de l'opération.

Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait constaté dans les documents qui lui sont remis par le Maître d'œuvre.

Le restaurateur demeurera responsable de tous les accidents qui pourraient résulter de la fabrication ou la mise en œuvre des ouvrages et des travaux dont il a la charge, ainsi que les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par suite de ces accidents.

Il aura à sa charge les travaux des autres corps d'état qui seraient rendus nécessaires par la révision ou la réparation des ouvrages.

S'il apparaît, pendant la période de garantie une défectuosité dont la réparation incombe au restaurateur et si celui-ci néglige d'y remédier dans le délai fixé par le Maître d'Ouvrage, l'ouvrage sera remis en état d'office aux frais du restaurateur.

2.03 PROTECTION DES EXISTANTS

Le titulaire du présent lot devra toutes les protections nécessaires en vue de protéger les lieux et les œuvres sur lesquels il intervient mais aussi les œuvres contiguës lors de certains traitements. Ces protections devront obligatoirement être adaptées aux supports pour lesquels elles sont destinées et devront faire l'accord du maître d'œuvre. Les coûts correspondants à ces différentes prestations devront être inclus dans le poste prévu à cet effet dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire.

2.04 TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS

Une vigilance toute particulière est demandée au titulaire lorsqu'il doit utiliser, dans le cadre de ses travaux, une source de chaleur. Toute utilisation de source de chaleur doit être interrompue deux heures avant la fin du chantier.

2.05 PROTECTIONS DES OUVRAGES ET DES PERSONNES

Pendant toute la durée des travaux et jusqu'à réception, le titulaire est responsable de la conservation et du maintien en bon état des matériaux, matières premières, matières ouvrées, matériels, engins, outillages et installations de tous ordres du chantier ainsi que des ouvrages.

Les produits toxiques ou inflammables seront stockés soigneusement.

2.06 CONTENU DES PRIX

Outre les fournitures, la main d'œuvre et toutes les dépenses indispensables à la bonne exécution selon les règles de l'art des ouvrages faisant l'objet du présent C.C.T.P., la proposition du titulaire tiendra compte de la prise en charge des sujétions ci-après :

- les études, rapports, photographies, dessins et détails des ouvrages,
- la fourniture de tous les matériaux entrant dans la composition des éléments suivants des D.T.U., normes, essais et références de qualité technique imposée par le présent document,
- le contrôle systématique de la compatibilité des matériaux entre eux et avec les ouvrages des autres corps d'état ainsi que la fourniture et la pose de produits prescrits par les fabricants et agréés, pour éviter les désordres de toutes natures,
- le nettoyage des ouvrages réalisés par le titulaire et l'enlèvement de tous les déchets, chutes, débris de toutes sortes, provenant des travaux,
- la protection adaptée des espaces traversés pour l'acheminement des matériaux et des matériels,
- tous les compléments nécessaires aux installations de chantier déjà fournies par le maître d'ouvrage,
- la protection adaptée des œuvres dans les zones d'emprise de chantier, pendant les travaux,
- le nettoyage du chantier afin que celui-ci soit maintenu, en permanence, pendant la durée des travaux, en parfait état de propreté,
- tous travaux accessoires et façons complémentaires nécessaires à l'achèvement complet des ouvrages,
- le contrôle et le signalement au maître d'œuvre des erreurs ou omissions concernant les dispositions adoptées, la mise en œuvre des ouvrages et la coordination des travaux,
- les frais d'assurance de chantier,
- tous les frais d'hébergement, de déplacement des restaurateurs et de transport du matériel sur place,
- tous les essais et échantillons demandés par le Maître d'œuvre avant exécution définitive,
- toutes les reprises sur les travaux réalisés ne donnant pas satisfaction, selon les décisions prises par le maître d'œuvre.
- toutes les sujétions générées par la présence de plomb dans les peintures suivant diagnostic fourni dans le DCE.

Les travaux exécutés à la lumière artificielle ne donneront lieu à aucune plus-value ni remboursement quelconque de frais.

2.07 PRÉCONISATION DE RESTAURATION

Des investigations devront être menées pour définir le protocole de restauration qui sera soumis au visa du Maître d'œuvre.

Le titulaire doit suppléer, par son expérience et ses compétences, aux éventuelles imprécisions du présent dossier. La restauration doit être accompagnée d'analyses et d'essais qui permettront de définir le protocole de restauration.

Enfin, tous les produits, outils et procédés indiqués dans le présent document ne sont donnés qu'à titre indicatif et pourront être changés en fonction des essais prescrits ainsi qu'en fonction des avis du Maître d'œuvre.

2.08 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX

Les matériels et matériaux utilisés seront de première qualité et exempts de tout défaut pouvant mettre en cause leur stabilité, leur efficacité et l'aspect des œuvres après restauration.

2.09 ÉCHANTILLONS ET MODÈLES

Les produits utilisés, leur conditionnement, leur taux de dilution et les techniques de mise en œuvre prévus seront à soumettre au Maître d'œuvre, avant le début des travaux. Le maître d'œuvre pourra exiger des échantillons et essais avant toute exécution définitive.

Aucune commande de matériels ou matériaux ne peut être passée par le titulaire sinon à ses risques et périls tant que l'acceptation de l'essai ou de l'échantillon correspondant n'a pas été établie par un accord du Maître d'œuvre.

2.10 QUALITÉ DES PRODUITS ET AGRÉMENTS

Tous les produits utilisés, de même que leur mise en œuvre, devront être réversibles, stables et adaptés à l'œuvre (techniques d'exécution, supports, matières, matériaux...).

Le titulaire devra tenir compte du fait que les températures et le taux d'humidité dans l'édifice peuvent être sujettes à variation.

L'entrepreneur devra impérativement fournir au Maître d'œuvre pour approbation les fiches techniques détaillées des produits qu'il compte utiliser, et ce dans un délai minimal de deux semaines avant toute intervention.

2.11 COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX

Tous les produits et matériaux utilisés par l'entrepreneur devront être rigoureusement compatibles :

- Entre eux.
- Avec les supports.
- Et d'une façon générale, avec tous les matériaux avec lesquels ils seront susceptibles d'être en contact.

Au cas où le Maître d'œuvre aurait prescrit, dans les documents d'appel d'offres, l'utilisation des matériaux incompatibles, l'entrepreneur devra obligatoirement le signaler à l'appui de son offre et proposer soit le changement des matériaux incriminés, soit les produits ou les accessoires permettant de remédier à ces désordres éventuels.

Ces derniers étant en tout état de cause compris dans l'offre de l'entreprise.

De même, en cours de travaux, l'entrepreneur devra veiller à ce qu'aucun matériau mis en œuvre, par d'autres corps d'état, ne crée des désordres chimiques ou physiques à ses propres ouvrages. Si tel est le cas, il devra en informer le Maître d'œuvre.

2.12 RECOURS A UN LABORATOIRE D'ANALYSE

Dans le cadre des investigations préalables mais aussi des travaux à réaliser, le titulaire devra s'associer à un laboratoire spécialisé capable d'analyser, à partir de prélèvements effectués par le praticien lui-même, la constitution et la composition des couches picturales et autres substances faisant partie de l'ouvrage à restaurer. Ce laboratoire devra être agréé par le LRMH.

CHAPITRE III - DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.01 ÉCHAFAUDAGES - PROTECTIONS

Fourniture, pose, location et entretien, dépose en fin de travaux d'échafaudages verticaux et horizontaux pour réutilisation des prestations du présent lot.

Ces échafaudages reposeront sur des platelages de répartition des charges dus par le présent lot.

Il devra également toutes les protections nécessaires pour la mise en œuvre de ses prestations et pour la protection des ouvrages à l'intérieur des locaux.

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du présent lot.

3.02 ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

Le restaurateur devra prévoir les équipements spécifiques nécessaires à la réalisation des travaux, notamment :

- les équipements électriques (projecteurs avec lumières du jour, uniquement basse température, les halogènes sont proscrits, plaques chauffantes...),
- les équipements de ventilation et d'extraction d'air qui seraient nécessaires pendant certaines phases de travaux (par exemple au moment de l'emploi de solvants) pour assurer des conditions d'hygiène et de sécurité optimales aux personnels travaillant sur le site,
- les combinaisons et les masques appropriés dans le cadre de l'utilisation de certains produits (solvants),
- les protections spécifiques et les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs à poudre, couverture anti-feu).

L'attention de l'entreprise est attirée sur la présence de plomb dans les peintures et sur le respect de la réglementation en la matière.

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du présent lot.

3.03 INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

En complément des investigations réalisées dans le cadre de l'étude préalable, le restaurateur devra mener les investigations complémentaires.

Des observations et les investigations complémentaires devront permettre :

- d'établir une première cartographie des désordres et des altérations rencontrées,

- de réaliser des prélèvements pour analyse en laboratoire,
- de faire des tests de consolidation et de nettoyage,
- de faire une campagne photographique complète,

L'analyse devra être présentée sous la forme d'un rapport écrit, dans lequel seront annexés les résultats des analyses des prélèvements, les diagnostics sanitaires et les photographies (légendées).

Ce rapport sera remis sur CD rom en cinq exemplaires.

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du présent lot.

3.04 RELEVÉS - CARTOGRAPHIES

Le restaurateur devra, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, reporter les désordres réels et localiser les différentes interventions sur des documents qu'il aura préalablement établis, sur la base des relevés graphiques du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

Les relevés porteront sur :

- le repérage des altérations avant intervention,
- le repérage des altérations après nettoyage,
- le repérage des interventions de refixage avant et après nettoyage,
- le repérage des interventions après masticage mais avant réintégration picturale
- le repérage des réintégrations picturales

Les nouvelles cartographies seront jointes au Dossier Documentaire et des Ouvrages Exécutés.

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du présent lot.

3.05 PRÉLÈVEMENTS – ANALYSE ET ESSAIS

Le restaurateur devra effectuer des prélèvements complémentaires sur les peintures en cours de restauration en vue de leur analyse en laboratoire. Ils concerneront à la fois la couche picturale et le support lui-même. Les analyses des prélèvements seront confiées au laboratoire associé, conformément aux stipulations de l'article 2.12 du présent C.C.T.P.

Ces prélèvements permettront d'améliorer les connaissances sur les peintures et sur les techniques utilisées mais aussi de prescrire les produits les plus adaptés dans le cadre de la restauration.

Des essais seront demandés à toutes les étapes de la restauration à savoir :

- les essais de dessalement.
- les essais de consolidation du support s'il y a lieu (réactions et pouvoir d'adhérence des adhésifs utilisés),
- les essais de consolidation de la couche picturale (réactions et pouvoir d'adhérence des coulis utilisés)
- les essais de nettoyage par solvants
- les essais de refixage provisoire et définitif de la couche picturale
- les essais de réintégration picturale et de glacis d'harmonisation
- les essais de traitement final

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du présent lot.

3.06 RECHERCHES STATIGRAPHIQUES

Des investigations seront pratiquées par l'entreprise du présent lot pour déterminer les différentes couches de peintures anciennes. Ces investigations seront réalisées par dégagement des différentes couches de peinture pour déterminer la stratigraphie des peintures appliquées.

Localisation :

- Pour l'ensemble des travaux du présent lot, en complément des investigations déjà réalisées.

3.07 RESTAURATION DES DÉCORS AVEC CLIVAGE AU SCALPEL

a) Pré consolidation des supports et des décors :

Préalablement à la consolidation et au nettoyage, il sera réalisé une pré-consolidation des matériaux désagrégés ou pulvérulents. Cette pré-consolidation consistera à l'application de bandes de soutien et de protection (voile de gaz et résine acrylique en solution) afin de maintenir les éléments en place pendant le nettoyage.

b) Dégagements pour la couche picturale :

Comprenant :

- Dépoussiérage préalable à l'aide d'une brosse douce et de cotons légèrement humidifiés.
- Par clivage au scalpel pour mise à jour de la couche originale.
- Allègement des vernis à l'aide de solvants (tétrachlorure de carbone ou trichloréthylène, mélange acétate d'éthyle (toluène)).

c) Consolidation des supports et des décors :

La consolidation a pour objet de renforcer l'adhérence de la couche picturale au support, de renforcer la cohésion de la couche picturale et de consolider l'enduit en profondeur.

Toutes ces opérations seront soumises à des essais préalables et à la définition d'un protocole soumis à l'approbation du Maître d'œuvre.

Sont inclus :

- La protection des parties adjacentes.
- La multiplication des applications avec l'enlèvement de tout excédent de fixatif.

Les produits utilisés pour la consolidation des enduits en profondeur seront du type :

- Coulis de caséinate de chaux
- Émulsion d'acétate de polyvinyle (Vinavil)
- Émulsion acrylique et fongicide.

La re fixation des décollements entre l'enduit et la couche picturale sera réalisée par adhésifs de type PLEXISOL, ACETATE de Polyvinyle, colle animale, ou autres produits qui seront définis lors des analyses, exécuté à la spatule chauffante ou tout autre procédé, compris toutes sujétions de protection par facing.

Ces produits seront appliqués par injections, infiltrations ou nébulisations (éventuellement application au pinceau avec précautions extrêmes).

d) Suppression et réfection des masticages :

Enlèvement mécanique des masticages exécutés durant les précédentes interventions qui par la composition ou la morphologie ressortent à la surface du repaint.

A la suite, masticage au niveau du manque d'enduit prévoyant l'exécution d'essais pour définir la composition du mortier (coloration et granulométrie).

e) Rebouchage des fissures :

Dépoussiérage, nettoyage et purge des résidus, dégraissage pour obtenir un support débarrassé de toutes impuretés.

Rebouchage en profondeur par un mélange souple puis en surface à l'aide d'un produit adapté à la nature du support. Enlèvement des excédents à sec au scalpel pour retrouver le nu de l'ancien parement.

f) Traitement des sels :

A l'aide de compresses de pulpe de papier, imbibées d'eau déminéralisée pour les sels solubles.

Par moyens mécaniques ou application de solution composée de mélanges de sels basiques additionnés d'agents thixotropiques tensio-actifs fongicides pour les sels non solubles.

g) Réintégration picturale :

Il s'agira d'une réintégration de type illusionniste sur les lacunes, les masticages et les fissures afin de restituer la lisibilité de l'œuvre.

Les produits utilisés devront répondre aux conditions suivantes :

- Produits parfaitement stables et réversibles.
- Satisfaisant d'un point de vue esthétique.
- Adaptés à l'œuvre restaurée.

h) Vernis final de protection

Le vernis utilisé est destiné à protéger la couche picturale des agressions de l'environnement (humidité, chaleur, U.V.), des poussières sèches et grasses, des dépôts, des frottements et permettre une intervention ultérieure de nettoyage superficiel.

En tout état de cause, ce vernis ne devra pas être brillant.

Le vernis sera appliqué par pulvérisation en prenant soin de limiter la dispersion du vernis aux zones environnantes par des films polyanes.

Le restaurateur pourra proposer des résines synthétiques (hydrocarbonées, hydrogénées, aldéhydes, polymétacrylates) ou des résines naturelles (Dammar) avec cire d'abeille ou micro cristalline en fonction des essais à réaliser et à soumettre à l'Maitre d'oeuvre.

Localisation :

Murs, corniches, plinthes, chambranles, portes et fenêtres des locaux suivants :

- Rez-de-chaussée, entrée (206), vestibule (211), escalier nord (204) suivant fiches décors.

Tous les éléments menuisés, lambris, chambranles, portes d'encadrements, intérieur de la fenêtre, corniche bois en plafond de la pièce suivante :

- R+ 1, salle 306.

Bande de corniche des plafonds des pièces suivantes y compris complément de frise au droit du sondage :

- R+ 1, salles 308 et 311.

3.08 RESTAURATION DES DÉCORS SANS CLIVAGE AU SCALPEL

a) Pré consolidation des supports et des décors :

Préalablement à la consolidation et au nettoyage, il sera réalisé une pré-consolidation des matériaux désagrégés ou pulvérulents. Cette pré-consolidation consistera à l'application de bandes de soutien et de protection (voile de gaz et résine acrylique en solution) afin de maintenir les éléments en place pendant le nettoyage.

b) Dégagements et nettoyage de la couche picturale :

Comprenant :

- Nettoyage, allègement des vernis oxydés, couches de cire ou repeints pour dégagement de la couche picturale.

Ce nettoyage sera réalisé :

- A l'aide d'une brosse douce et de cotons légèrement humidifiés pour le dépoussiérage préalable.
- A l'aide d'un tensio actif neutre (tri ammonium citrate, solution ammoniacale, solution aqueuse de butylamine, solution aqueuse de cyclohexylamine) tamponné, dosage en fonction de l'encrassement pour l'élimination des poussières grasses.
- A l'aide de solvants (tétrachlorure de carbone ou trichloréthylène, mélange acétate d'éthyle (toluène) pour la suppression des vernis.
- A l'aide de compresses de pulpe de papier, imbibées d'eau déminéralisée pour les sels solubles.

c) Consolidation des supports et des décors :

La consolidation a pour objet de renforcer l'adhérence de la couche picturale au support, de renforcer la cohésion de la couche picturale et de consolider l'enduit en profondeur.

Toutes ces opérations seront soumises à des essais préalables et à la définition d'un protocole soumis à l'approbation du Maître d'œuvre.

Sont inclus :

- La protection des parties adjacentes.
- La multiplication des applications avec l'enlèvement de tout excédent de fixatif.

Les produits utilisés pour la consolidation des enduits en profondeur seront du type :

- Coulis de caséinate de chaux
- Émulsion d'acétate de polyvinyle (Vinavil)
- Émulsion acrylique et fongicide.

La refixation des décollements entre l'enduit et la couche picturale sera réalisée par adhésifs de type PLEXISOL, ACETATE de Polyvinyle, colle animale, ou autres produits qui seront définis lors des analyses, exécuté à la spatule chauffante ou tout autre procédé, compris toutes sujétions de protection par facing.

Ces produits seront appliqués par injections, infiltrations ou nébulisations (éventuellement application au pinceau avec précautions extrêmes).

d) Suppression et réfection des masticages :

Enlèvement mécanique des masticages exécutés durant les précédentes interventions qui par la composition ou la morphologie ressortent à la surface du repeint.

A la suite, masticage au niveau du manque d'enduit prévoyant l'exécution d'essais pour définir la composition du mortier (coloration et granulométrie).

e) Rebouchage des fissures :

Dépoussiérage, nettoyage et purge des résidus, dégraissage pour obtenir un support débarrassé de toutes impuretés.

Rebouchage en profondeur par un mélange souple puis en surface à l'aide d'un produit adapté à la nature du support. Enlèvement des excédents à sec au scalpel pour retrouver le nu de l'ancien parement.

f) Traitement des sels :

A l'aide de compresses de pulpe de papier, imbibées d'eau déminéralisée pour les sels solubles.

Par moyens mécaniques ou application de solution composée de mélanges de sels basiques additionnés d'agents thixotropiques tensio-actifs fongicides pour les sels non solubles.

g) Réintégration picturale :

Il s'agira d'une réintégration de type illusionniste sur les lacunes, les masticages et les fissures afin de restituer la lisibilité de l'œuvre.

Les produits utilisés devront répondre aux conditions suivantes :

- Produits parfaitement stables et réversibles.
- Satisfaisant d'un point de vue esthétique.
- Adaptés à l'œuvre restaurée.

h) Vernis final de protection

Le vernis utilisé est destiné à protéger la couche picturale des agressions de l'environnement (humidité, chaleur, U.V.), des poussières sèches et grasses, des dépôts, des frottements et permettre une intervention ultérieure de nettoyage superficiel.

En tout état de cause, ce vernis ne devra pas être brillant.

Le vernis sera appliqué par pulvérisation en prenant soin de limiter la dispersion du vernis aux zones environnantes par des films polyanes.

Le restaurateur pourra proposer des résines synthétiques (hydrocarbonées, hydrogénées, aldéhydes, polymétacrylates) ou des résines naturelles (Dammar) avec cire d'abeille ou micro cristalline en fonction des essais à réaliser et à soumettre au Maître d'œuvre.

Localisation :

- Fenêtres feintes côté jardin.

3.09 PEINTURE DECORATIVE

3.09.1 Sur l'escalier Nord

Recherches stratigraphiques à prévoir au titre de l'article 3.06 du présent C.C.T.P.

Décapage de peinture suivant essai et protocole à soumettre au maître d'œuvre avec sujétions de présence de plomb.

Application de 2 couches d'enduit à l'huile.

Couche de fond et application de deux couches de peinture de finition, avec sujétions de rechampissage et recherche de tons pour :

Contremarches : Sang de Bœuf

Limons : Ocre jaune

Barreaudages : crème

Application de teintes différentes sur les premières et dernières marches de chaque volée d'escalier.

Localisation :

- Limons, plinthes, barreaux, contremarches de l'escalier Nord.

3.09.2 Sur les fenêtres à croisillons

Recherches stratigraphiques à prévoir au titre de l'article 3.06 du présent C.C.T.P.

Décapage de peinture suivant essai et protocole à soumettre au maitre d'œuvre avec sujétions de présence de plomb.

Application de 2 couches d'enduit à l'huile.

Couche de fond et application de deux couches de peinture de finition, avec sujétions de rechampissage et recherche de tons pour finition Ocre jaune.

Localisation :

- Côté intérieur des fenêtres de la salle 206.

- Aux deux faces des fenêtres des salles 211 et 304.

3.09.3 Sur les plafonds

Décapage de peinture suivant essai et protocole à soumettre au maitre d'œuvre avec sujétions de présence de plomb.

Application d'un voile de verre collé en plein type VV 50.

Application de 2 couches d'enduit à l'huile avec ponçage à l'eau et essuyage à la peau.

Impression et application de deux couches de finition avec emploi de couleurs fines, teinte blanche ou gris perle suivant échantillons à soumettre au maitre d'œuvre.

Localisation :

- Plafonds des salles 206, 211, escalier 204, 306.

3.09.4 Sur les éléments divers rapportés

Lessivage pour repeindre.

Grattage des parties écaillées.

Travaux préparatoires des fonds.

Couche de fond et application de deux couches de peinture en trompe l'œil (faux marbre, acajou, coupe de pierre, etc...) suivant existant.

Application d'un vernis de protection.

Localisation :

- Plinthes, prises électriques, panneaux bois de la bibliothèque du petit bureau 401, saignées rebouchées au plâtre, tuyaux, etc...

3.09.5 Au droit de l'ancienne fenêtre de l'escalier nord

Travaux préparatoires des fonds.

Couche de fond et application de deux couches de peinture en trompe l'œil à fausse coupe de pierre en raccord avec la cage d'escalier restaurée suivant article 3.07 du présent C.C.T.P.

Application d'un vernis de protection.

Localisation :

- Au droit de l'ancienne fenêtre de l'escalier nord.

3.09.6 Sur la façade du placard du passage cocher

Travaux préparatoires des fonds.

Couche de fond et application de deux couches de peinture en trompe l'œil à fausse coupe de pierre en raccord avec les parements du porche.

Application d'un vernis de protection.

Localisation :

- Sur la façade du placard du passage cocher.

3.09.7 Sur la serlienne du vestibule

Recherches stratigraphiques pour dégagement des différentes couches.

Couche de fond et application de deux couches de peinture en trompe l'œil à définir au stade projet en fonction des recherches stratigraphiques.

Application d'un vernis de protection.

Localisation :

- Sur la serlienne du vestibule - 211

3.10 RESTAURATION DE LA DORURE

Nettoyage à l'aide d'un tensio actif neutre (tri ammonium citrate, solution ammoniacale, solution aqueuse de butylamine, solution aqueuse de cyclohexylamine) tamponné, dosage en fonction de l'encrassement pour l'élimination des poussières grasses.

Enlèvements des repeints à la bronzine et à la gouache à l'aide de gel de solvants pour la suppression des repeints.

Masticage des lacunes, enlèvement mécanique des masticages exécutés durant les précédentes interventions qui par la composition ou la morphologie ressortent à la surface du repeint. A la suite, masticage au niveau du manque d'enduit prévoyant l'exécution d'essais pour définir la composition du mortier (coloration et granulométrie).

Rebouchage des fissures, dépoussiérage, nettoyage et purge des résidus, dégraissage pour obtenir un support débarrassé de toutes impuretés. Rebouchage en profondeur par un mélange souple composé de filasse, de chaux et de carbonate de calcium pour retrouver le nu de l'ancien parement.

Réintégration de la dorure à la mixtion à savoir, travaux d'apprêts nécessaires, ponçage à l'eau des parties brunies, une couche d'assiette à dorer, une couche de vernis gomme laque, deux couches de vernis flatting, une couche de mixtion à dorer, essuyée, application de feuilles d'or libre au titre 955-22,5 carats, matage à la gélatine, patine.

Localisation :

- Trumeau de la cheminée de la salle 306.

3.11 SUJETIONS DE PRESENCE DE PLOMB

L'attention de l'entreprise est attirée sur la présence de peinture au plomb dans la majeure partie des supports traités par le présent lot suivant diagnostic établi par le bureau spécialisé et joint aux documents de la consultation.

L'entreprise devra prendre toutes les mesures pour la protection des personnes intervenantes, confinement, filtration de l'air, protections individuelles suivant recommandations CRAMIF et coordonnateur SPS.

En particulier, Il est prévu de dégager les couches de peinture qui contiennent une proportion de peinture au plomb supérieure à la limite réglementaire.

Il devra notamment :

- Établir un mode opératoire spécifique et le soumettre au maître d'œuvre et au coordonnateur S.P.S.
- Prévoir des confinements réglementaires pour éviter la dispersion des poussières de plomb dans pièces non concernées par les travaux du présent lot.
- Équiper son personnel avec masques, combinaisons, gants et renouveler ses équipements conformément à la réglementation.
- Aspirer les volumes et les surfaces avec des aspirateurs équipés de filtre à particule fines.
- Prévoir des sacs spécifiques pour les évacuations des gravois contenant du plomb.
- Prévoir les mesures de libération de zones et notamment les tests lingette dans chaque pièce concernée par la présence de poussières de plomb.
- Évacuer les gravois plombés dans des décharges spécialisées.
- Fournir les bordereaux de suivi de déchets au maître d'ouvrage.

Localisation :

- Pour les travaux du présent lot.

3.12 SUIVI PHOTOGRAPHIQUE

Le restaurateur devra constituer une documentation photographique complète sur les différentes étapes et processus de restauration, comprenant des clichés comparatifs généraux et de détail, avant, pendant et après restauration.

Cette documentation sera remise au maître d'œuvre avec le Dossier des Ouvrages Exécutés.

Cette documentation sera remise sur CD rom et 3 tirages.

Les droits de reproduction des clichés et d'utilisation seront acquis au maître d'ouvrage.

Localisation :

- Pour les travaux du présent lot.

3.13 VARIANTE

En variante à la solution de base, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir la fourniture et la pose collée de papier peint, réédition 1800 y compris préparation des fonds, encollage, raccords et coupes.

L'entrepreneur devra proposer des catalogues de fournisseurs spécialisés dans les papiers peints réédition 1800 pour approbation par le maître d'œuvre.

Cette prestation vient en variante de la tenture prévue par le lot 23.

Localisation :

- Dans la salle 306 au 1^{er} étage
- Sur les murs ouest du petit bureau au R + 2 (pièce 401)

CHAPITRE IV - NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits.**

Lu et approuvé

L'Entrepreneur

Paris, Juillet 2016

2BDM Architecture et Patrimoine
Le Maître d'Œuvre
Christophe BOTTINEAU



Agence **MO²**
20, rue Saint Nicolas
7 5 0 1 2 P A R I S
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr



TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE BOURRIENNE

58, rue d'Hauteville
75 010 PARIS



MAITRE D'OUVRAGE :

AUDACIA 
6, rue de TEHERAN
75 008 PARIS

MAITRE D'OEUVRE :

MO²
20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS

2BDM

68, rue Nollet
75 017 PARIS

CONTRACTANT GENERAL :

CBRE

34-36, rue Guersant
75 017 PARIS

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :

BMI

134 Rue du Temple
75 003 PARIS

BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :

LAFI Engineering

3, rue Jesse OWENS
93 200 SAINT-DENIS

BUREAU DE CONTRÔLE :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

COORDINATION SPS :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES PHASE 1

Lot 15 – Restauration de décor peint

DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1